

# Discours de Rentrée solennelle

## Prononcé par Maître Clothilde LEROUX

2ème Secrétaire, médaille d'argent, Prix Henri Ebelot

*Le 20 juin 2025*

### Plus rien à prouver

*(Voix douceuse d'une annonceuse)*

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue dans l'expérimentation de la Justice Conformiste.

Dans le contexte politique sensible actuel, marqué par la montée d'un populisme anti-judiciaire, nous avons souhaité mener une expérience, afin que la Justice se conforme à ce que pense l'Opinion Publique : œuvrer pour le bien et rendre une bonne justice.

Dans ce Tribunal fictif, l'Opinion Publique règne en despote et musèle tous les intervenants judiciaires qui sont tenus de lui obéir, au doigt et à l'œil.

Devant elle, les avocats sont devenus des paillassons. Ternis par le temps, ramollis par les échecs, la bien-pensance peut allègrement s'essuyer les pieds sur leur robe noire.

De leur côté, les magistrats se sont métamorphosés en de serviles tapisseries d'apparat, somptueux décors qui mettent parfaitement en valeur les décisions prises par la Société.

Sur ces nobles textiles sont brodées en lettres d'or, le nouvel adage de la Justice Conformiste :

*« Nous sommes ici pour faire le bien, et surtout, pour le faire bien ! ».*

**(Voix naturelle)**

Madame le Bâtonnier de l'Ordre des paillasson, Monsieur le Vice-Bâtonnier, Mes Chers Confrères, Chers Paillassons, Chères paillassonnes, Mesdames, Messieurs les anciens secrétaires, Mesdames Messieurs, en vos titres et qualités.

Nous allons illustrer cette expérience avec le cas de Daniel.

Daniel est le directeur d'un collège privé catholique du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Au terme de 50 ans de carrière dans l'enseignement, un adolescent de 14 ans, turbulent, qui était sur le point de se faire exclure de l'établissement, vient de porter plainte contre lui pour des attouchements sexuels et il clame son innocence.

**(Voix douceuse)**

Daniel, c'est votre jour de chance ! Vous allez être notre premier candidat dans l'expérimentation de cette Justice Conformiste.

Les règles sont simples :

- Dans ce dossier, il n'y a rien, aucun témoin. C'est parole contre parole, mais encore faut-il que les paroles se valent.
- La victime vous dénonce. Elle, elle peut s'indigner de vos propos et dire que vous mentez, mais vous, de votre côté, *tu tu tu*, vous ne pouvez pas dire qu'elle ment, ce n'est pas dans l'air du temps.
- Présumé quoi ? innocent ? Comment pourriez-vous être innocent alors qu'il n'y a précisément pas de témoins de votre innocence ?

Ne vous en faites pas Daniel, vous pouvez être assistés par un **avocat paillasson**.

*(Voix naturelle)*

Daniel se tourne alors vers celui qui vient de prendre la parole avant moi, la jeune serpillère au poil doux et soyeux, **Monsieur le Premier Secrétaire**.

**Maître Paillason**, cite alors l'article 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 consacrant la présomption d'innocence.

*(Voix douceuse d'une annonceuse)*

Un peu risqué Maître, 1789, c'est malheureusement un argumentaire un peu daté et il serait temps d'évoluer.

De nos jours, soutenir l'innocence du prévenu, c'est sous-entendre que la victime est malhonnête. Or, les principes de la Justice Conformiste **piétinent** désormais ce type de défense.

Certains propos sont devenus inaudibles par la Société. Il n'est plus possible d'entendre que la victime puisse mentir, ou pire, de la qualifier de mythomane.

Maître Paillason, vous avez conté tout à l'heure la mésaventure survenue à l'avocat de Gérard Depardieu. L'acteur, reconnu coupable d'agressions sexuelles, a été condamné à indemniser les victimes à hauteur de 1.000 €, au titre de la victimisation secondaire, en raison des propos « manifestement inutiles » tenus par son conseil.

Que cela vous serve de leçon : au sein de la Justice Conformiste, les avocats sont invités à s'auto-censurer, dans leur propre intérêt, **mais surtout dans celui de leur client**.

Nous vous conseillons donc de fermer la porte à toute défense hardie, et de vous aplatir **comme un paillason, afin d'épouser les formes du Parquet**.

Mais voyons Daniel, qu'attendiez-vous au juste de la part de votre avocat ? Qu'il soit un peu téméraire et courageux, qu'il se transforme en chevalier des droits de la défense ? Mais regardez-le :

Déjà, c'est un homme. Un lâche. Il ne pourrait jamais soutenir des choses pareilles face à une victime.

De plus, votre avocat redoute vivement de faire l'objet d'un article dans Médiapart, ou pire, d'une publication compromettante relayée sur LinkedIn, temple de la bien-pensance.

Cette mauvaise publicité viendrait immanquablement ternir la réputation de Maître Paillason, dont le nom serait **couvert de boue**.

**(pause)**

Mais rassurez-vous, l'avocat paillason a plus d'une paille à son arc : la Société consent encore à ce qu'on puisse plaider la « personnalité », c'est-à-dire tenter de diminuer la peine, en raison du caractère honorable du prévenu.

Alors Daniel, reprenons votre dossier :

- Vous êtes un ancien Directeur d'un collège privé, catholique, très sélectif à Paris.  
En pleine affaire Bétharram ? ça ne sent pas bon, Daniel.
- Vous êtes parfois qualifié de « Directeur aux méthodes autoritaires » ? Ça ne sent pas bon Daniel.
- Vous étiez également ancien Directeur du lycée Stanislas qui a déchaîné la chronique après des accusations de dérives homophobes et sexistes<sup>1</sup>. Vous avez pris des positions contre le mariage pour tous en 2013 ? Ça ne sent pas bon Daniel.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nos jours, le contexte politique et médiatique peut influencer une décision de justice.

**(Pause)**

---

<sup>1</sup> [https://www.franceinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/complement-d-enquete-stanislas-les-derives-d-une-ecole-d-excellence\\_6791428.html](https://www.franceinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/complement-d-enquete-stanislas-les-derives-d-une-ecole-d-excellence_6791428.html)

**(Voix naturelle)**

Le procès continue. Le Tribunal entend maintenant l'**expert psychiatre, Docteur Moquette**, ayant pour mission d'examiner la victime.

Dans son rapport, ce docte spécialiste a pris une position bien consensuelle. Il conclut que : *« l'examen de la victime ne permet ni de confirmer ni d'infirmer les dires de l'intéressé. Ils ne sont pas incompatibles avec les faits allégués »*.

**(Voix douceuse d'une annonceuse)**

Voilà qui est joliment dit Monsieur l'Expert. Le Tribunal vous remercie pour cette analyse fine, précise, particulièrement utile et indispensable à ce procès.

Les Magistrats-Tapisseries pourront désormais affirmer que la victime ne peut pas mentir, puisque l'Expert ne l'a pas suggéré dans ses conclusions.

En somme, un cercle vertueux, qui permettra de renforcer la conviction profonde de la Société.

*(Pause)*

### **(Voix naturelle)**

**Le Tribunal appel désormais à la barre les 12 témoins cités** en faveur de l'ancien directeur d'établissement.

Ces témoins, anciens élèves ou membres du corps professoral affirment leur sidération face aux faits dénoncés. Ils disent n'avoir jamais entendu Daniel C tenir des propos douteux ou avoir des gestes ambigus<sup>2</sup>.

En cinquante ans de carrière. Pas un seul témoignage pouvant corroborer celui de la victime.

Toutefois, certains anciens élèves affirment que Daniel C les aurait sermonnés au sujet de la consultation de sites pornographiques, en rappelant que la masturbation était un péché.

### **(Voix douceuse d'une annonceuse)**

Attention Daniel, dans la Justice Conformiste, il y a des choses qui sont « ok » et d'autres qui ne sont « pas ok », et c'est subtil.

- L'Assemblée nationale organise des débats pour interdire l'accès à la pornographie aux mineurs ? Ça, c'est « ok » ;
- Mais lorsque ces propos viennent d'un directeur d'établissement catholique intégriste, seul dans un bureau avec un élève ? Ce n'est « pas ok », c'est moralisateur et suspicieux.
- Parler de sexe avec les jeunes ? Non, ce n'est pas « pas toujours ok ». Voyez plutôt le tiktokeur AD Laurent qui est tenu de s'expliquer devant une Commission d'Enquête Parlementaire ;
- Et ne pas parler *du tout* de sexe avec les collégiens ? Non, ce n'est pas « pas ok » non plus, puisque les jeunes ont le droit à une éducation sexuelle, c'est important.

Est-ce que c'est bon pour vous ?

(pause).

---

2

*(Voix douceuse d'une annonceuse)*

**Nous allons maintenant entendre le Procureur de la République du Consensualisme.** Le Parquet est un revêtement de sol intemporel, mais dans la Justice du Conformisme la tendance est au parquet de chêne.

Rustique, avec ses lames robustes, il formule des réquisitions solides et vigoureuses. L'acoustique est bonne puisqu'on entend parfaitement raisonner les cris d'indignation de l'Opinion Publique.

*(Voix naturelle)*

Le Procureur de la République du Consensualisme prend la parole.

- Il rappelle que pendant trop longtemps, la justice a étouffé les cris de milliers de victimes d'agressions sexistes et sexuelles.
- Il dénonce, avec l'Opinion Publique, les parquets flottants, ceux manquent de fermeté et qui gangrènent l'institution judiciaire, avec un taux de 86% de classement sans suite <sup>3</sup>.
- L'heure est enfin venue de mettre un terme à ces siècles d'injustice. Oser remettre en cause la parole d'UNE victime, équivaut à TOUTES les faire taire.
- Il rappelle au Président des Tapisseries que les statistiques sont de son côté. Selon certains sondages, entre 2 et 10 % des plaintes seraient fausses<sup>4</sup>. Ce qui laisse entre 90% et 98% de chance de ne pas faire d'erreur en entrant en voie de condamnation.
- Les statistiques encore : Dans ce dossier, après 3 ans d'instruction et 2 jours de procès, il serait impossible d'admettre qu'il n'y a pas assez de preuve. Les Tapisseries savent mieux que personne que la Justice manque de moyens. Aucune relaxe ne devrait être prononcée, autrement, il pourrait leur être reproché d'avoir gaspillé l'argent public.

Certes, il n'y a pas grand-chose dans le dossier mais, ne pouvant décidément pas requérir une relaxe, il requiert une peine de 3 ans d'emprisonnement... avec sursis.

---

<sup>3</sup> CORDIER Solène, *Violences sexuelles : 86 % de classements sans suite*, Le Monde, avril 2024

<sup>4</sup> DELETTE Louise, *Fausse accusations de violences sexuelles*, Femmes de Droit, 2019 : <https://femmesdedroit.be/informations-juridiques/abecedaire/fausses-accusations-de-violences-sexuelles/>

*(Voix douceuse d'une annonceuse)*

**Pour finir, la parole est à vous, Maître Paillason (montrer Benoît).**

Rappelez-vous, l'avocat ne peut pas dire que la victime ment. Pour plaire à la Société, sa défense doit rester policée et très conformiste.

Monsieur le Premier Secrétaire, soyez doux comme un agneau, et dépourvu d'agressivité, ici nous n'aimons pas les avocats qui ont les **dents qui rayent le Parquet.**

*Voix naturelle*

Rassemblant son courage à deux mains, Maître Paillason se lance d'abord dans l'exploitation d'une faille technique du dossier.

Avec une habileté de gros baveux, dont lui seul a le secret, il fait valoir qu'il est peu vraisemblable ...qu'après 50 ans de carrière paisible dans l'enseignement.... Daniel C, âgé de 71 ans au moment des faits.... qui ne souffre bien entendu d'aucun trouble érectile.... Soit soudainement entré en état d'excitation dans son bureau en présence du jeune homme.

Sentant que, malheureusement, cet argument de raison n'a guère impressionné l'Opinion Publique, Monsieur le Premier Secrétaire, dont l'éloquence n'a de mesure que sa bravoure, s'emporte alors, avec grandiloquence.

Qui dit grands principes, dit grands procès historiques.

Il fait valoir que jadis, ici même à Toulouse, en 1762, le protestant Jean Calas était condamné **sans preuves**, puis exécuté, alors qu'il clamait son innocence jusqu'à son dernier souffle.

Maître Paillason, très éloquent, souffle pour imiter le dernier soupir de Jean Calas (« pffffiouuu »).

Il rappelle ensuite que Voltaire, oui Voltaire, lui-même, dans son *Traité sur la tolérance*, affirmait, en substance, qu'il valait mieux 100 coupables en liberté qu'un seul innocent en prison.

L'acmé de son discours se résume à travers le poncif suivant :

**(imiter un avocat grandiloquent)**

*« Au 18<sup>ème</sup> siècle, les philosophes des lumières écrivaient pour défendre la présomption d'innocence.*

*Au 21<sup>ème</sup> siècle, les Voltaires de notre époque écrivent désormais pour dénoncer, non pas lorsqu'un innocent est en prison, mais lorsqu'un homme a été innocenté. »*

**(Voix douceuse d'une annonceuse)**

**C'est l'heure de délibérer. Les Magistrats-Tapisseries se retirent dans un placard secret pour décider de votre sort, Daniel.**

Contrairement à ce que vous croyez, l'issue du procès n'a rien d'évident. Rendre une décision conformiste, ce n'est pas un exercice simpliste.

Parmi les Tapisseries, l'une est véritablement convaincue de la culpabilité de Daniel. Elle estime que le témoignage d'une victime est un mode de preuve suffisant pour entrer en voie de condamnation.

Les deux autres magistrats ne sont pas certains qu'il s'agisse d'un véritable prédateur sexuel, mais ils craignent davantage les conséquences d'une relaxe sur l'Opinion Publique :

- Les juges peuvent-ils encore prendre le risque de passer à côté d'un vrai coupable ?
- Ce directeur, catholique intégriste, obsédé par l'interdiction de la masturbation chez les jeunes, n'a-t-il pas, quelque part, quelque chose à se reprocher ?
- Quel serait le message adressé à toutes les autres victimes, sincères et de bonne foi, qui ne peuvent pas saisir la justice, en raison des difficultés probatoires des crimes et infractions sexuelles ?
- Alors, le manque de preuve constitue-t-il un obstacle insurmontable pour rendre la Justice ?

**EVIDEMMENT NON !**

C'est ainsi que dans sa décision rendue le 6 juin 2025, le Tribunal correctionnel de Nanterre a déclaré Daniel CHAPPELLIER coupable d'agressions sexuelles et qu'il fut condamné à 5 ans d'emprisonnement, mais avec sursis car on n'était pas trop sûr non plus.

Les juges ont considéré que la version donnée par l'élève de 14 ans « *était plus vraisemblable* » que celle de Daniel CHAPPELLIER.

## Voix naturelle

Plus vraisemblable. Sentez-vous tout le doute qui imprègne la motivation du jugement ?

(Pause)

Dans son livre « Comment pouvez-vous les défendre », Me Emmanuelle FRANCK, ténor du barreau toulousain, explique, mieux que personne, le poids des dogmes de la bien-pensance<sup>5</sup> :

*« Au commencement de l'erreur judiciaire, il y a bien souvent une conviction de culpabilité, des certitudes, un entêtement (...) Puis la machine judiciaire s'emballe jusqu'à ce que la condamnation s'ensuive (...) Bien évidemment, je ne suis pas de ceux ou celles qui pensent qu'il y aurait un quelconque plaisir ou une quelconque volonté de la part des intervenants judiciaires, à faire condamner un innocent. Je crois le mal bien pire : c'est de parfaite bonne foi, en parfaite conformité avec une intime conviction, que certains professionnels ne se rendent même plus compte qu'ils sont les auteurs d'un désastre judiciaire. Pourtant le garde-fou existe : **celui de l'exigence de la preuve comme seule base possible à une condamnation**. Mais le garde-fou est mis à terre lorsqu'il risque d'égratigner la conviction »*

---

<sup>5</sup> FRANCK Emmanuelle et GLORION Caroline, *Comment pouvez-vous les défendre ?*, éditions de l'Observatoire.

Au nom du très honorable combat de la libération des paroles des victimes de violences sexistes et sexuelles, nous, avocats et magistrats, nous opérons un glissement, et nous nous éloignons, petit à petit, des principes invétérés de la Justice française, telles que la présomption d'innocence, la sagesse, la mesure, la prudence, l'exigence d'une preuve, et surtout l'absence de préjugés véhiculés par l'Opinion Publique.

Dans ce contexte, être rigoureux et exigeant, est peut-être devenu la nouvelle difficulté de nos métiers, où la nuance n'est plus admissible. Elle n'est plus audible par l'Opinion Publique, parce qu'elle suppose des efforts intellectuels que la bien-pensance réprime. Mais pour autant, faut-il se taire ? Faut-il s'y conformer ?

J'en finirai en rappelant les propos d'Eugène IONESCO : « *penser contre son temps, c'est de l'héroïsme, mais le dire, c'est de la folie* ».

Peut-être qu'à l'occasion de cette Rentrée Solennelle nous devrions faire le choix audacieux de la folie, et oser tenir des discours contre notre temps, plutôt que de risquer de manquer de jugement.